



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

## Évaluation d'incidences Natura 2000 Formulaire simplifié

### Le Réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont le but est de concilier biodiversité et activités humaines, dans une logique de développement durable. Le réseau comprend des :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive « Habitat faune flore »,
- zones de protection spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive « Oiseaux ».

En Saône-et-Loire, le réseau représente 25 sites et couvre 11 % du territoire départemental.

### L'évaluation des incidences

Un projet est soumis à évaluation des incidences s'il figure dans :

- la liste nationale du décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000,
- la liste locale complémentaire au 1<sup>er</sup> décret (Arrêté préfectoral du 9 septembre 2011),
- la liste locale « régime propre » (Arrêté préfectoral du 13 novembre 2013).

Ce régime s'applique, selon les cas, que l'on soit dans un site Natura 2000 ou hors site, certains projets pouvant avoir des incidences sur de grands territoires.

### Le formulaire simplifié

Ce formulaire permet de répondre à la question suivante : mon projet a-t-il une incidence sur un site Natura 2000 ?

**Remarques :** Plutôt que de construire votre projet puis d'en évaluer les incidences, il est conseillé d'adopter une approche « intégrée ». Vous devez, dès le début et tout au long de la conception de votre projet, vous poser la question de ses effets sur les sites Natura 2000 et de manière plus large sur les espaces naturels. En effet, d'autres réglementations peuvent également s'appliquer (espèces protégées notamment). À chaque étape, vous pouvez adapter ou modifier votre projet pour éviter d'avoir des incidences sur les habitats et espèces du ou des sites Natura 2000 concernés.

Afin de réaliser votre évaluation d'incidences Natura 2000 dans les meilleures conditions, ne vous y prenez pas à la dernière minute mais anticipez le plus en amont possible, lors de la conception de votre projet. Cela vous permettra dès le début de vous poser les bonnes questions et surtout de vous faire accompagner par des personnes compétentes et disponibles.

**Attention :** Si une incidence est possible, un dossier d'évaluation complet doit être établi.

Ce formulaire permettra au service instructeur du dossier de fournir l'autorisation requise ou dans le cas contraire de demander de plus amples précisions sur certains points. Il vise à aider le porteur de projet à rédiger l'évaluation d'incidences Natura 2000 pour le projet qu'il souhaite réaliser. Cette évaluation est menée sous son entière responsabilité. Il peut apporter tout complément qu'il juge nécessaire.

## Où trouver l'information ?

### **Précisions sur la démarche :**

- auprès de la DDT de Saône-et-Loire,
- dans les documents mis en ligne sur le site internet de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (*Biodiversité eau paysages > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Prendre en compte Natura 2000 dans les activités*).

### **Cartographie des sites :**

- dans l'application « Cartes interactives » de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (*Développement Aménagement durables > Connaissance des territoires > Information géographique > Cartes interactives*).

### **Définition et localisation des enjeux, liste des espèces :**

- le document d'objectifs du site Natura 2000 concerné lorsqu'il est élaboré (mairies concernées, DDT, site internet de la DREAL),
- les formulaires standards de données et fiches pédagogiques (site internet de la DREAL : *Biodiversité eau paysage > Nature et Biodiversité > Natura 2000 > Connaître les sites > Les sites de Bourgogne > Tableau de bord des sites*).

### **Éclairage sur les enjeux et assistance sur les aspects écologiques :**

- auprès de l'animateur du site Natura 2000 concerné (liste des animateurs sur le site internet de la DDT : *Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Protection de la nature et de la biodiversité > Natura 2000 > Évaluation des incidences au titre de Natura 2000 > Où trouver de l'information ?* ).

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : Communauté de Communes Le Grand Chenaais

Adresse : 32 rue Louis Deschardel

Commune : PARAY LE MONIAL

Téléphone : 03 71 16 55 55 Fax :

Courriel : contact@legrandchenaais.fr

**Le projet :**

Intitulé : Entretien digue Levee de la Cuse

Adresse : Rue de la Chevette

Nom local : Levee de la Cuse

Commune (s) : DIGOIN

Référence cadastrale : B.P. 98

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? Remise en état d'une digue de protection contre les inondations

**I. Description du projet**

**1.A. Nature du projet**

Description du projet :

Défrichage et arrachages d'arbres sur la digue de la Pavee de la Cuse à Digoin pour entretien de cette digue et réalisation d'une visite technique appropriée, dans le cadre du processus de passage du système d'endiguement de Val de Digoin. Système de protection contre les inondations au encre les submersions et assés dans le rubrique 3.2.6.0 de code de l'environnement

### 1.B. Localisation par rapport à Natura 2000

Le projet est-il situé :

- Dans un ou plusieurs sites Natura 2000 :  Oui  Non  
Le(s)quel(s) ? N° Site : FR 26..... Nom du site : .....  
N° Site : FR 26..... Nom du site : .....  
N° Site : FR 26..... Nom du site : .....
- À proximité d'un ou plusieurs sites Natura 2000 :  Oui  Non  
Le(s)quel(s) ? N° Site : FR 26 60017 Nom du site : Val de Loire Bocage  
N° Site : FR 26 12002 Nom du site : Val de Loire de Tournon  
N° Site : FR 26..... Nom du site : à Decize

La cartographie des sites Natura 2000 du département est disponible sur le site internet de la DREAL (Cf page 2).

### 1.C. Autres zonages environnementaux connus

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Arrêté de protection de biotope
- ZNIEFF
- Parc Naturel régional

### 1.D. Étendue du projet

- Quelle est la surface de l'implantation du projet : 71500.....m<sup>2</sup>
- Quelle est la longueur (si linéaire) : 2500.....m
- Quelles sont les emprises en phase chantier : 71500.....m<sup>2</sup>

Joindre au présent formulaire :

- une **carte de localisation précise** du projet (carte IGN au 1/25 000) et/ou **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

### 1.E. Durée et date de réalisation

Projet pérenne (Construction,...)

Durée du chantier (en jour, mois) : 5 à 20 jours

Période du chantier (jour, mois) : Septembre -

octobre 2023

Projet temporaire (Manifestation,...)

Durée du projet (en jours, mois) : .....

Période du projet (jour, mois) : .....

### 1.F. Aménagement(s) inhérent(s) au projet

Décrire les aménagements nécessaires au projet, préciser les infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires (voiries, réseaux, zone de stockage...)

Création d'un réseau de voiries améliorées, Poids -  
Tassement des sols au droit de l'ouvrage.  
.....  
.....  
.....  
.....

### 1.G. Entretien, fonctionnement, rejet

Préciser si l'activité générera des interventions ou rejets sur le milieu durant la phase chantier et la phase d'exploitation (traitements chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eaux pluviales ou usées, pistes), et les décrire succinctement (fréquence, nature, ampleur...)

Emissions de bruits et de poussières entraînant des perturbations  
d'espèces. Impact éventuel et transitoire.  
Modification du milieu au droit et aux abords de l'ouvrage  
régénérée. Impact éventuel et durable.  
.....

### 1.H. Démarches entreprises auprès d'experts

Avez-vous eu des contacts avec les animateurs de sites Natura 2000, des experts, des associations de protection de la nature lors de la définition de votre projet : demande d'informations, discussion sur les scénarii techniques pour minimiser les incidences ?  Oui  Non

Si oui, comment avez-vous pris en compte les éventuelles préconisations ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## 2. Usages

Cocher les cases correspondantes pour indiquer quels sont les usages actuels de la zone du projet et ses alentours :

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Pâturage/ Fauche                          | <input type="checkbox"/> Pêche                    | <input type="checkbox"/> Décharge sauvage     |
| <input type="checkbox"/> Grandes cultures                                     | <input type="checkbox"/> Chasse                   | <input checked="" type="checkbox"/> Urbanisée |
| <input type="checkbox"/> Sylviculture   | <input type="checkbox"/> Autres sports et loisirs | <input type="checkbox"/> Aucun                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : Friches... Parcs..... |   |   |

Indiquer les usages créés ou amplifiés par le projet et l'évolution du bâti existant

Retablissement d'un ouvrage de protection hydraulique climatique  
publie.....  
..

### 3. Habitats naturels

Le tableau ci-dessous vous permet d'indiquer les **habitats naturels** présents à l'emplacement même de votre projet et à proximité. **Cet état des lieux peut être établi sur la base d'observations et/ou des informations figurants dans les cartes des documents d'objectifs ou dans le FSD (Formulaire Standard de Données) du ou des sites concernés.** De même il permet de détailler les incidences que peut engendrer votre projet (implantation et à proximité) sur ces habitats.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Rejet ou passage dans le milieu aquatique | <input checked="" type="checkbox"/> Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Piétinement                    | <input checked="" type="checkbox"/> Circulation de véhicules               |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bruit et vibrations            | <input type="checkbox"/> Pollution de cours d'eau                          |
| <input type="checkbox"/> Remblaiement ou creusement                |  |
| <input type="checkbox"/> Autres incidences : .....                 |  |

Type d'habitat naturel		Habitats naturels d'intérêt communautaire dans l'emprise du projet	Précision sur les incidences par milieu
Milieux ouverts	Prairie, Pelouse	<i>pâturée -</i>	<i>arrêt du pâturage le temps des travaux dans la zone concernée</i>
	Lande et parcours		
	Bocage, haies		
	Autre		
Milieux forestiers	Forêt de résineux		<i>perturbation pour certaines espèces - Impact transitoire -</i>
	Forêt de feuillus		
	Forêt mixte		
	Autre	<i>bosquet - flore abusive spontanée -</i>	
Milieux humides	Cours d'eau		
	Fossé		
	Étang		
	Zone humide		
	Autre		
Milieux rocheux	Falaise		
	Affleurement rocheux		
	Éboulis		
	Autre		

Afin de faciliter l'instruction du dossier et de mieux appréhender les milieux naturels environnants, merci de fournir quelques photos de l'implantation du projet et de son environnement en reportant leur numéro sur une carte de localisation et en indiquant ci-dessous leur légende (photo, le cas échéant, d'éditions précédentes de l'événement et photos de repérage par l'organisation).

.....  
.....  
.....

Votre projet engendre-t-il la destruction ou la détérioration d'habitats naturels d'intérêt communautaire (piétinements, dégradation par passage répété de concurrents, pollutions éventuelles, etc.) ?

- Oui  Non

Si oui préciser le type d'habitat et la surface concernée :

.....  
.....  
.....

#### 4. Espèces

Cet état des lieux peut être établi sur la base des informations figurants dans les formulaires standards de données, les documents d'objectifs et autres documents disponibles pour chaque site Natura 2000.

Préciser les espèces d'intérêt communautaire présentes sur l'implantation du projet et à proximité.

Triton Crêté, Salamandre à ventre jaune, Rompête serpentin,  
Agouti de Doreme, Guiré de Doreme, Petit Rhin de Ple, Barbastelle,  
d. Cioupe.

Quelles sont les incidences engendrées par votre projet sur les espèces d'intérêt communautaire (implantation et à proximité) ? Attention, ces incidences concernent l'ensemble des phases (chantier, exploitation, entretien...)

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rejet dans le milieu aquatique                     | <input checked="" type="checkbox"/> Rejets dans l'air (poussières, fumées) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bruits, vibrations et nuisances sonores | <input type="checkbox"/> Éclairage nocturne                                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Piétinement                             | <input checked="" type="checkbox"/> Circulation de véhicules               |
| <input type="checkbox"/> Pollution de cours d'eau                           | <input checked="" type="checkbox"/> Présence visuelle                      |
| <input type="checkbox"/> Remblaiement ou creusement                         | <input type="checkbox"/> Autres incidences : .....                         |

Votre projet engendre-t-il la destruction ou la perturbation d'espèces animales ou végétales qui ont permis la désignation du site Natura 2000 (dérangement d'espèces en période de reproduction et/ou de nidification, destruction d'espèces dans des ornières ou flaques, etc.) ?

- Oui  Non

Si oui préciser les espèces concernées, leur nombre et si les perturbations concernent des fonctions vitales de l'espèce (reproduction, repos, alimentation, ...)

.....  
.....  
.....

## 5. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure à l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 notamment en cas de :

- destruction ou dégradation d'un habitat d'intérêt communautaire,
- destruction ou dégradation de l'habitat d'une espèce d'intérêt communautaire
- destruction d'une espèce d'intérêt communautaire ou perturbation dans la réalisation de son cycle de vie

**Votre projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?**

**Oui** : L'évaluation des incidences doit se poursuivre. Un dossier complet (conformément à l'article R414-23 du code de l'environnement) doit être établi et transmis au service instructeur du projet.

**Non** (justifier la conclusion) :

Le projet consiste en établir un ouvrage de protection hydraulique d'intérêt public. Le porteur du projet est un établissement public. Le projet se situe à distance des périmètres Natura 2000 mais puisqu'il s'agit d'une protection contre les crues de l'Aube, il ne peut être déplacé ni substitué de quelque manière que ce soit. Le projet se compose d'un processus réglementaire de classement auprès du Préfet de Saône-et-Loire.

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est à remettre au service instructeur du projet :

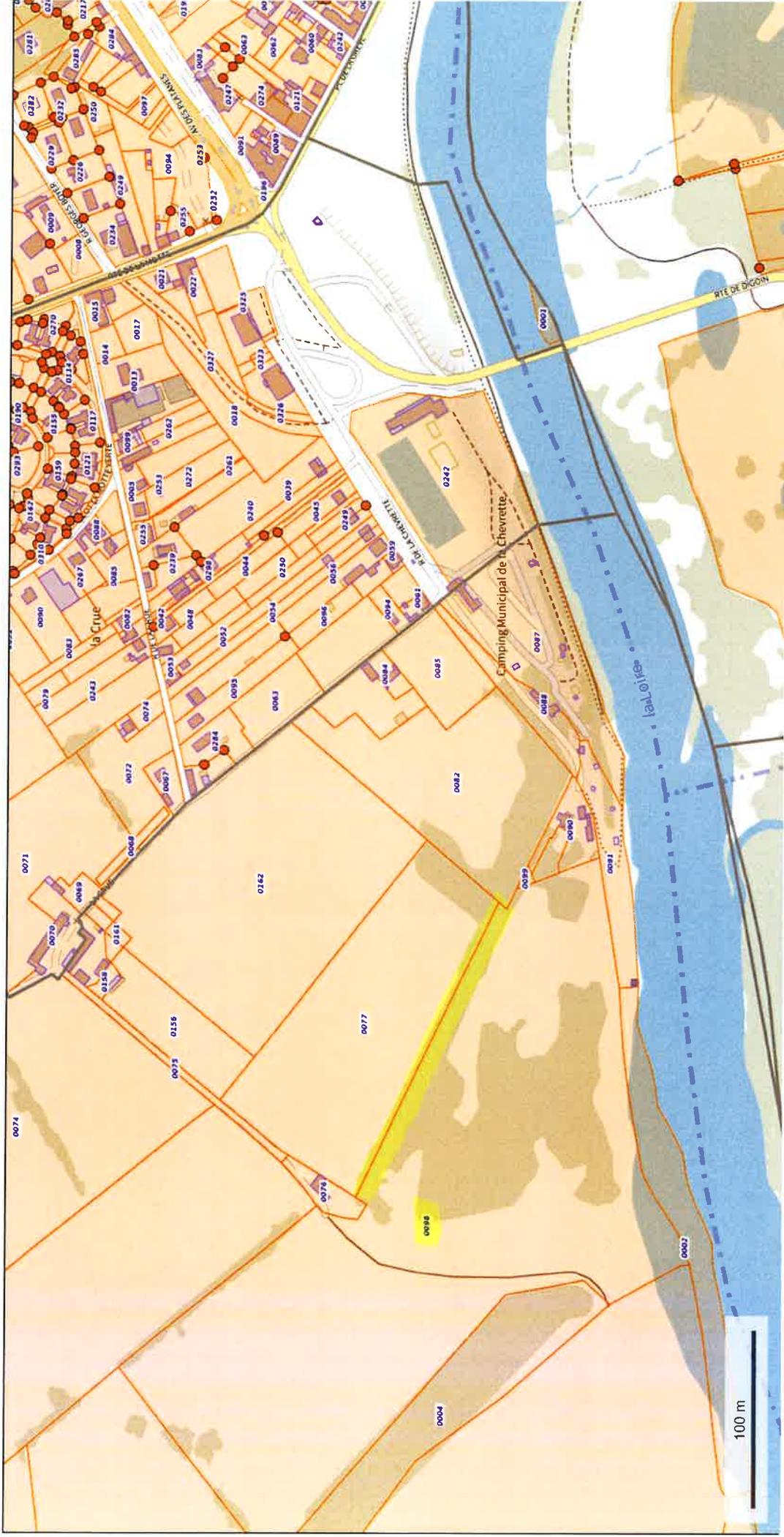
DDT de Saône-et-Loire – Service Environnement  
37 boulevard Henri Dunant – CS 80140  
71 040 Mâcon cedex.

A (lieu) : Paray-le-Donial

Signature : M. GORDAT Gérard  
Président du Grand Charolais

Le (date) :





Levee de la Eau - Digoin.



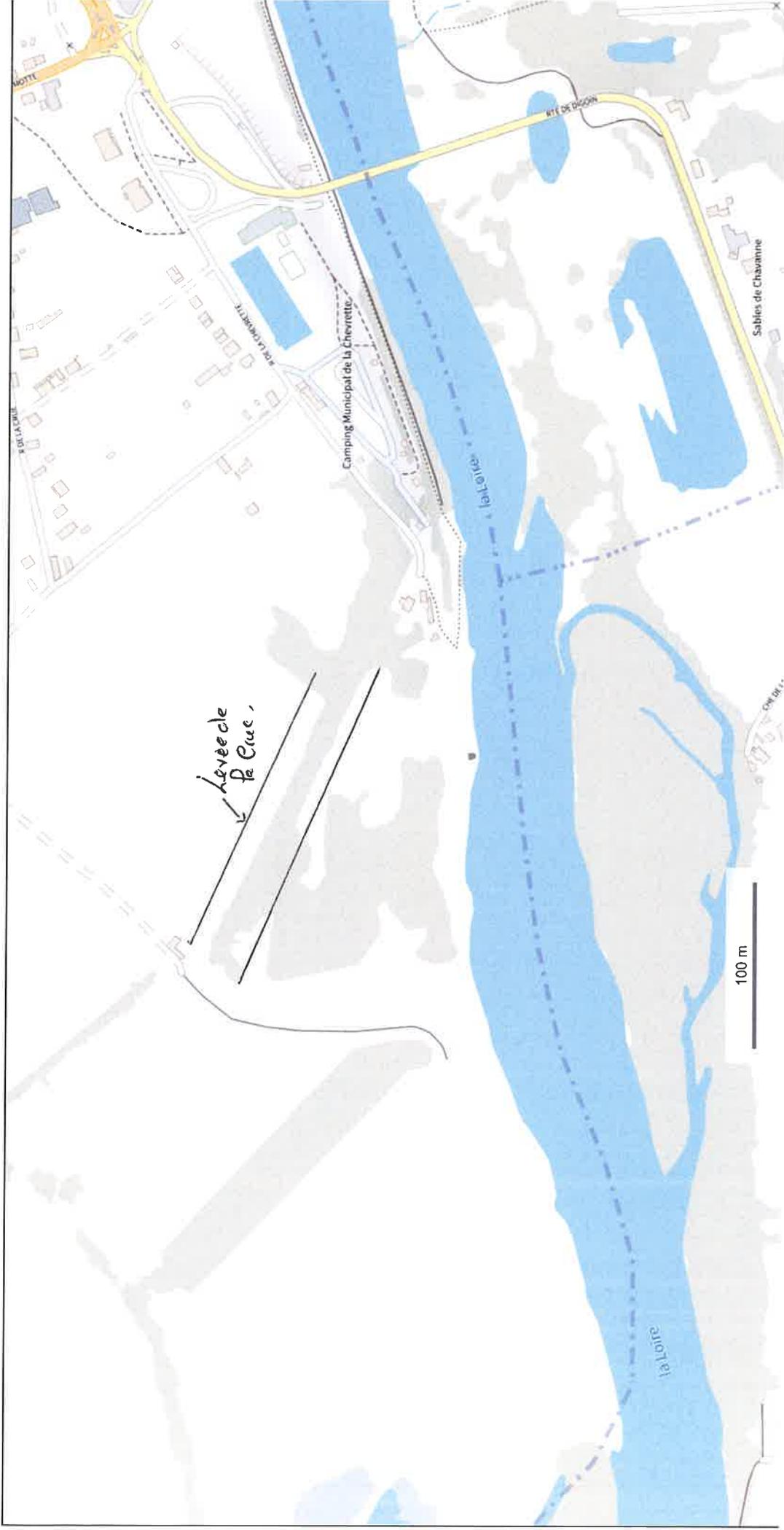


Levee de la Rue - Digoin.

© IGN 2023 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 3° 57' 54" E  
Latitude : 46° 28' 46" N





Levee de la Cuo - Digoim



S'LO

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt trois, le seize octobre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni A la salle des fêtes de Molinet, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 10 octobre 2023.

### **DÉLIBÉRATION N° DEL2023\_103 - GEMAPI DEMANDES D'AUTORISATION A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE LA SAONE ET LOIRE POUR TRAVAUX DE DEFRICHEMENT SUR LA LEVEE DE LA CRUE A DIGOIN**

Le territoire de la Communauté de Communes le Grand Charolais est soumis aux inondations de la Loire, de l'Arroux et de la Bourbince (affluent en rive droite). Pour pallier à ces phénomènes naturels, des ouvrages non domaniaux présents sur la commune de Digoin ont été identifiés comme de potentiels ouvrage de protection. Ils constituent un seul système d'endiguement avec la digue domaniale de l'État dont la gestion incombera à la Communauté de Communes à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le système d'endiguement de Digoin est susceptible de constituer un système de classe C au décret n° 2015-526 du 12 mai 2015. Il doit faire l'objet d'une demande de régularisation en système d'endiguement au plus tard le 30 décembre 2023.

Afin de pouvoir déposer ce dossier de demande de régularisation, une visite technique approfondie de la digue de la Levée de la Crue qui est inclus dans le système d'endiguement est nécessaire. Or, cette visite ne peut être réalisée que sur un ouvrage accessible ce qui n'est pas le cas de la Levée de la Crue qui est occupée par un couvert végétal dense qui convient donc de défricher.

Pour réaliser cette intervention de défrichage, plusieurs demandes d'autorisation sont nécessaires car la Levée de la Crue se situe sur des parcelles privées et à proximité de deux zones Natura2000.

La Communauté de Communes Le Grand Charolais doit déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire, les demandes d'autorisation suivantes :

- évaluation d'incidences Natura 2000 simplifié
- demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale
- demande d'autorisation de défrichage

Vu le Code général des collectivités territoriales,

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Vu les demandes d'autorisation déposées à la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire,

Considérant l'avis du Bureau exécutif du 21 septembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des Maires du 02 octobre 2023,

*Après interventions du Président Gérard GORDAT et de Daniel BERAUD,*

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer la demande d'évaluation d'incidences Natura 2000,**

**-D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale,**

**- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives nécessaires à ce dossier et à signer la demande d'évaluation d'autorisation de défrichement,**

Envoyé en préfecture le 20/10/2023

Reçu en préfecture le 20/10/2023

Publié le 20/10/2023

ID : 071-200071884-20231016-DEL2023\_103-DE

SLO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Paul DUMONTET
Membres présents à la séance : 60	Votants : 66

### Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Michel ARNOUX, Pascal LOPES DE LIMA, Nathalie LELIEVRE, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Marie-France MAUNY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

### Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Annie BOISSARD à Catherine CLERGUÉ, Cédric FRADET à Guillaume CHAUVEAU, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Jean-Marc NESME à Gérald GORDAT, Bernard PLET à Myriam PEJOUX

### Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Christian LAROCHE, Céline BIJON, Thierry DESJOURS, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Jean-Baptiste LEFORT, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 16 octobre 2023  
Pour extrait conforme

**d GORDAT**

**Président du Grand Charolais**

Signé électroniquement par : Gérald GORDAT  
Date de signature : 19/10/2023  
Qualité : Président



